



## Licenciement pour inaptitude

Par **pinpon62**, le **22/04/2016** à **15:56**

Bonjour mesdames et messieurs âgé de 57 ans je me retrouve en inaptitude médicale par la médecine du travail confirmée par 2 visites espacées de 15 jours.  
De ce fait, j'ai reçu de mon employeur un courrier en accusé réception m'indiquant qu'il a pris acte de mon inaptitude et qu'il n'a pas possibilité de reclassement.  
ma question est la suivante: dois je répondre à ce courrier ????? et si oui en accusé réception s'il vous plait ??? Merci de prendre en considération ma demande d'aide d'étudier ma demande et d'y répondre je vous remercie et vous souhaite une agréable fin de semaine

cordialement

Jean Pierre

Par **P.M.**, le **22/04/2016** à **16:15**

Bonjour,  
Vous n'avez pas à répondre au courrier de l'employeur surtout si vous ne le contestez pas...

Par **pinpon62**, le **22/04/2016** à **21:56**

merci monsieur en effet dans ce cas je ne peut rien contester, mais juste pour info l'employeur n'est pas tenu de faire au moins une proposition???  
encore merci de votre réponse et du travail que vous faites ce forum est géniale et très utile  
bonne soirée

Par **P.M.**, le **22/04/2016** à **23:35**

S'il n'a pas de possibilité de reclassement par conséquent, il n'est pas en mesure de vous faire la moindre proposition...